

# **DECISION DU PRESIDENT**

# Acte N° 202576

Objet : Démantèlement électromécanique sur plusieurs sites. Travaux d'interconnexion Coincy/Brécy.

Devis nº 11-339269

Le Président de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Conseil Syndical à déléguer au Président, pour la durée de son mandat, diverses attributions,

Vu la délibération du comité syndical N°20200904, du 15 septembre 2020 donnant délégation au Président, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre, d'un montant inférieur à 40 000 € hors taxes,

Vu la nécessité de procéder à des travaux d'interconnexion entre les communes de Coincy et Brécy,

# **DECIDE:**

# Article 1:

De confier à VEOLIA EAU - 02400 Château-Thierry – le démantèlement électromécanique des sources Poteries et station de reprise à Coincy et au réservoir de Brécy et d'accepter le devis retenu au montant de 5 849,00 € HT soit 7 018,80 € TTC.

#### Article 2:

D'autoriser le Président à signer le devis et d'en effectuer le règlement dans la limite des crédits inscrits au Budget.

# Article 3:

La présente décision sera portée à la connaissance du comité syndical.

### Article 4:

Le Président du Syndicat et le Receveur Syndical sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision dont un exemplaire sera adressé en Sous-Préfecture.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20251003-202576-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2025 Publication : 07/10/2025

Certifié par le Président

Château-Thierry, le 03 octobre 2025

Le Président, Hugues DAZARD

